

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrete du 21 novembre 2002 modifie relatif a la reaction au feu
des produits de construction et d'amenagement
laboratoire pilote agree du Ministere de l'Interieur (arrete du 05/02/59 modifie)
l'accréditation de la section laboratoires du COFRAC atteste de la competence des laboratoires
pour les seuls essais couverts par l'accréditation

N° RA17-0321A

Valable 5 ans à compter du 28 novembre 2017

Materiau presente par : INDETEX NV
Rue du Mont Gallois, 58
7700 MOUSCRON
BELGIQUE

Marque commerciale : DEVIL

Description sommaire : Tissu à base de fibres 100 % polyester FR ignifugees dans la
masse en fabrication.
Masse surfacique nominale : 125 g/m².
Epaisseur nominale: 0,3 mm.
Coloris : ecru.

Nature de l'essai : Essai au br0leur électrique
Essais complementaires pour materiaux fusibles

Classement :

M1

Durabilite du classement (Annexe 2 - Paragraphe 5) : Non limitee à priori.
compte tenu des criteres resultant des essais decrits dans le rapport d'essais N° RA17-0321 annexe.

Ce proces-verbal atteste uniquement des caracteristiques de l'echantillon soumis aux essais et ne prejuge pas des caracteristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signe avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conserve au CSTB pendant une duree minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisee que sous sa forme integrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 28 novembre 2017

**Le Chef du Laboratoire
Reaction au Feu**



Signature numérique de
NICOLAS ROURE

Nicolas ROURE

Sont seules autorisees les reproductions integrales du present proces-verbal de classement ou de l'ensemble proces-verbal et rapport d'essais annexe.

RAPPORT D'ESSAIS DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrete du 21 novembre 2002 modifie relatif a la Reaction au Feu
des produits de construction et d'aménagement

N° RA17-0321

Valable 5 ans

L'accréditation de la section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ce rapport d'essais atteste uniquement des caractéristiques de l'objet soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 7 pages.

A LA DEMANDE DE:

INDETEX NV
Rue du Mont Gallois, 58
7700 MOUSCRON
BELGIQUE

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siege social > 84 avenue Jean Jaures - Champs-sur-Marne - 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tel. : +33 (0)1 64 68 84 12 - reaction@cstb.fr-www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLEE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Rapport d'essais n° RA17-0321

1 GENERALITES

1.1 OBJET

Les essais ont pour but de déterminer le comportement en Reaction au Feu des matériaux conformément aux essais prescrits par l'Arrete Ministeriel reference ci-dessous.

1.2 TEXTES DE REFERENCE

Arrete du 21 novembre 2002 modifie.

Essai au bruleur électrique selon la norme NF P 92-503:1995.

Essai pour matériaux fusibles selon la norme NF P 92-505:1995.

Essai de persistance de flamme selon la norme NF P 92-504:1995.

Rapport d'essais n° RA17-0321

2 PROVENANCE ET IDENTIFICATION DES ECHANTILLONS

Les échantillons ont été sélectionnés par le fabricant comme représentatifs de la production courante.

Date(s) de réception : 02 novembre 2017

Conditionnement : Les échantillons ont été conditionnés conformément à la norme d'essais
Conditions : 23 ± 2 °C et 50 ± 5 % HR

Date(s) d'essai : 13 novembre 2017

Le responsable de l'essai : Olivier BRAULT

L'opérateur d'essai : Anatole CAHUREL

N° Identification : ES541170529

Marque (s) commerciale (s) : DEVIL

Fabricant (s) : INDETEX NV
Rue du Mont Gallois, 58
7700 MOUSCRON
BELGIQUE

Les résultats d'essai ne concernent que le comportement des éprouvettes d'un produit dans les conditions particulières de l'essai ; ils ne sont pas destinés à être le seul critère d'évaluation du danger d'incendie présenté par le produit en utilisation.

Fait à Champs-sur-Marne, le 28 novembre 2017

Le Chef du Laboratoire
Reaction au Feu

Signature numérique de
NICOLAS ROURE



Nicolas ROURE

Rapport d'essais n° RA17-0321

3 DESCRIPTION

3.1 DESCRIPTION SOMMAIRE

Tissu a base de fibres 100 % polyester FR ignifugees dans la masse en fabrication.

Masse surfacique nominale : 125 g/m².

Epaisseur nominale: 0,3 mm.

Coloris : ecru.

3.2 CARACTERISTIQUES COMPLEMENTAIRES

La composition detaillee figure au dossier.

Masse surfacique mesuree : environ 120 g/m².

Epaisseur mesuree: environ 0,22 mm.

Les produits references DEVIL et DOUBLURE 11060 sont de composition identique. Ils seront valides dans le Procès-Verbal correspondant a savoir, la reference DEVIL dans le PV RA 17-0321 A et la reference DOUBLURE 11060 dans le PV RA17-0321 B.

Rapport d'essais n° RA17-0321

4 RESULTATS DES ESSAIS

4.1 ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE

l'éprouvette (18 x 60 cm) tendue sur une grille est disposée sur un support à 30° sur l'horizontale. Un cache incombustible est rabattu au dos, au départ de l'essai. Le matériau est soumis au rayonnement calorifique et à un courant de gaz chauds provoqués par un brûleur électrique disposé, suivant son axe vertical, à 3 cm sous l'éprouvette.

Après 20 secondes, une flamme pilote est amenée au contact de l'éprouvette pendant 5 secondes. L'opération est répétée ensuite toutes les 30 secondes pendant 5 minutes.

Les éléments déterminants sont : durée d'inflammation, distances détruites depuis le bord inférieur des éprouvettes et présence ou non de chutes de gouttes.

4 épreuves réalisées sur le produit référence DEVIL en panachant lessens et les faces.

Les dimensions de chaque éprouvette sont vérifiées avant chaque épreuve.

Caractéristiques mesurées des éprouvettes testées : (Masse/ Epaisseur totale)

Eprouvette n° 1 : environ 12,8 g / environ 0,22 mm

Eprouvette n° 2 : environ 12,9 g / environ 0,22 mm

Eprouvette n° 3 : environ 12,9 g / environ 0,22 mm

Eprouvette n° 4 : environ 12,9 g / environ 0,22 mm

Désignation	Inflammation (en seconde)	Extinction (en seconde)	Percement (en seconde)	Chutes de gouttes enflammées ou non et/ou de débris enflammés	Longueur détruite (en cm)
Eprouvette n° 1 Face 1/ Sens 1 Coloris ecru	/	/	5	Oui (non enflamme)	17,0
Eprouvette n° 2 Face 2/ Sens 1 Coloris ecru	/	/	4	Oui (non enflamme)	17,0
Eprouvette n° 3 Face 1/ Sens 2 Coloris ecru	/	/	4	Oui (non enflamme)	17,0
Eprouvette n° 4 Face 2/ Sens 2 Coloris ecru	/	/	4	Oui (non enflamme)	17,0

Resultats : sur l'ensemble des épreuves réalisées, nous n'observons pas de durée d'inflammation supérieure à 5 secondes et la moyenne des longueurs détruites mesurées depuis le bord inférieur des éprouvettes est égale à 17,0 cm.

Observations : sur chaque épreuve, nous n'observons aucun point incandescent et aucune largeur détruite comprise entre 450 et 600 mm du bord inférieur de chaque éprouvette.

Sur l'ensemble des épreuves, nous observons un percement du produit face au brûleur électrique, sans inflammation effective. Afin de déterminer le classement, nous procédons aux essais complémentaires pour matériaux fusibles.

Rapport d'essais n° RA17-0321

4.2 ESSAI DE PROPAGATION DE FLAMME

l'éprouvette (40 x 3,5 cm) pour les matériaux rigides ou (23 x 46 cm) pour les matériaux souples est soumise à l'action d'une flamme d'un brûleur.

Les éléments déterminants sont: les persistances de flamme et les chutes de gouttes enflammées.

30 attaques minimum réalisées sur le produit référence DEVIL en panachant les faces et les sens.

Les dimensions de chaque éprouvette sont vérifiées avant chaque épreuve.

Caractéristiques mesurées des éprouvettes testées : (masse / épaisseur totale)

Éprouvette n° 1 : environ 12,6 g / environ 0,22 mm

Éprouvette n° 2 : environ 12,5 g / environ 0,22 mm

Éprouvette n° 3 : environ 12,6 g / environ 0,22 mm

Éprouvette n° 4 : environ 12,3 g / environ 0,22 mm

Designation	Nombre d'attaques	Nombre de persistances 2 s < t < 5 s	Nombre de persistances t > 5 s	Chute de goutte ou de matière enflammée pendant les persistances
Éprouvette n° 1 Face 1/ Sens 1 Coloris ecru	7	/	/	/
Éprouvette n° 2 Face 2/ Sens 1 Coloris ecru	7	/	/	/
Éprouvette n° 3 Face 1/ Sens 2 Coloris ecru	8	/	/	/
Éprouvette n° 4 Face 2/ Sens 2 Coloris ecru	9	/	/	/

Resultats : sur 31 attaques, nous n'observons pas de durée de persistance de flamme supérieure à 2 secondes, ni de chute de goutte ou de débris enflammé.

Rapport d'essais n° RA17-0321

4.3 ESSAI POUR MATERIAUX FUSIBLES

l'éprouvette (7 x 7 cm) disposée sur une grille métallique définie est soumise au rayonnement d'un épiradiateur situé à 3 cm au-dessus.

Pendant cinq minutes, le radiateur est écarté à chaque inflammation puis remis en place après extinction. Pendant cinq minutes supplémentaires, le radiateur reste en place.

Les éléments déterminants sont : chute de gouttes enflammées ou non et inflammation de la ouate de cellulose disposée sous l'éprouvette.

4 épreuves réalisées sur le produit référence DEVIL en panachant les faces.

Les dimensions de chaque éprouvette sont vérifiées avant chaque épreuve.

Caractéristiques mesurées des éprouvettes testées : (masse / épaisseur totale)

Éprouvette n° 1 : environ 2,2 g / environ 0,88 mm (4 éprouvettes de 70 x 70 mm)

Éprouvette n° 2 : environ 2,2 g / environ 0,88 mm (4 éprouvettes de 70 x 70 mm)

Éprouvette n° 3 : environ 2,2 g / environ 0,88 mm (4 éprouvettes de 70 x 70 mm)

Éprouvette n° 4 : environ 2,2 g / environ 0,88 mm (4 éprouvettes de 70 x 70 mm)

Désignation	Chute de goutte non enflammée (Oui / Non)	Chute de goutte enflammée (Oui / Non)	Inflammation du coton (Oui / Non)
Éprouvette n° 1 Face 1 Coloris ecru	Oui	Non	Non
Éprouvette n° 2 Face 2 Coloris ecru	Oui	Non	Non
Éprouvette n° 3 Face 1 Coloris ecru	Oui	Non	Non
Éprouvette n° 4 Face 2 Coloris ecru	Oui	Non	Non

Resultats : sur l'ensemble des épreuves, nous n'observons pas d'inflammation du coton.

Fin de rapport